



Bordeaux, le 11 février 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Convention favorisant la colocation pour des personnes bénéficiaires de la protection internationale en Nouvelle-Aquitaine : une première en France !

Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, **Muriel BOULMIER**, présidente de l'Union régionale HLM, et **Michel BELAIR**, président de la Fédération des acteurs de la solidarité Nouvelle-Aquitaine ont signé ce jour à Bordeaux, une convention régionale favorisant l'attribution de logements en colocation pour des personnes bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés).

Cette convention régionale, permettant **la colocation avec des baux directs pour les réfugiés**, est une première sur le plan national. Ce dispositif est une réponse alternative à la forte tension locative présente sur les petits logements notamment dans certaines zones urbaines en Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif est de mettre en adéquation les besoins exprimés par les réfugiés, très majoritairement isolés, en recherche de petits logements (T1 ou T2) avec les logements du parc social, composé en majorité de logements de type T3 ou plus.

Ce dispositif sera expérimenté en Gironde, à compter du mois de mars 2020 avec le bailleur Gironde Habitat et l'association France Horizon, qui ont signé aujourd'hui la déclinaison de la convention régionale.

Dans le cadre de cette convention, **le bailleur s'engage à mobiliser une vingtaine de logements et l'association assure l'accompagnement individuel des ménages réfugiés**. L'État s'engage à soutenir financièrement ce dispositif.

L'ambition est d'étendre ce dispositif à l'ensemble des départements de la région, à d'autres bailleurs et à d'autres publics.